GUIDE DU PARENT CDJ 2020

Ville de Saint-Hyacinthe

CAMP CERTIFIÉ ACQ

Loisirs St-Joseph

Loisirs St-Joseph
950, Desranleau Est, Saint-Hyacinthe
☎ ADMINISTRATION : 450 778-7728
💻 SITE WEB: www.loisirsst-joseph.com
🖱 COURRIEL: info.lsj@maskatel.com
Aimez notre page FACEBOOK: www.facebook.com/loisirs.saint.joseph

MISSION ET PHILOSOPHIE

Mission : Le camp de jour des Loisirs St-Joseph offre une programmation et d'animation de groupe à une clientèle âgée entre 5 et 12 ans pour une période de huit (8) semaines, sans hébergement, 29 juin au 21 août.

Valeurs : Les valeurs véhiculées par le camp de jour sont : le plaisir, l'encadrement, la sécurité et le développement du sentiment d'appartenance.

Objectifs : Le camp de jour des Loisirs St-Joseph désire offrir une programmation variée, planifiée en fonction de l'âge ainsi que des capacités d'apprentissage de la clientèle et en accord avec la mission et les valeurs de l'organisme.

Formation des groupes: Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous (enfants et animateurs) les enfants doivent respecter certaines règles. Afin d'améliorer la qualité de vie au camp de jour, l'organisation intervient immédiatement dans les cas où l'enfant :

- Met sa sécurité ou celle des autres en danger;
- Manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent;
- Manque de respect envers le matériel utilisé et les lieux visités;
- Ne respecte pas les règles et consignes de l'équipe d'animation.
- Aucun coup, bataille, injure, blasphème ou intimidation n'est toléré.

Groupe de votre enfant :

Il gardera toujours le même groupe

Il aura 2 animateurs par jour

Il sera toujours dans le même local ou espace délimitée

Favoriser les jeux extérieurs avec des zones déterminés

Le matériel sera désinfecté le plus rapidement possible

Le ratio animateur / enfant: Nous respectons le ratio proposé par l'ACQ.

► 5/6 ans: 1/10

► 7/8 ans: 1/12

► 9/12 ans: 1/15

S'AMUSER DE FAÇON SÉCURITAIRE

On est très imaginatif au camp de jour nous avons déjà plein d'idées pour amuser vos enfants de façon sécuritaire.

Plusieurs mesures seront prises pour la sécurité de tous. La vie de camp de jour sera différente cette année, nous vous remercions de votre collaboration pour respecter les règles qui seront apportées.

Hygiène : Les enfants auront accès à l'eau courante pour le nettoyage des mains ainsi que la solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, papiers jetables.

Distanciation sociale: Nous prendrons la distanciation physique très au sérieux et nous respecterons la distance de 2 mètres entre les personnes.

On évitera les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.). Ainsi, les activités pratiquées, incluant les activités sportives, doivent permettre de ne pas s'approcher à moins de 2 mètres d'une personne qui ne réside pas sous le même toit.

Les jeux extérieurs seront favorisés. Les jeunes auront du matériel individuel fourni, tel que les ciseaux, colles pour bricoler de façon sécuritaire.

Désinfection : Afin de limiter la contamination, la fréquence des nettoyages et désinfections sera augmentée. La désinfection des objets partagés, des installations sanitaires et des aires communes et autres surfaces devra se faire selon des horaires préétablis en utilisation de façon sécuritaire les produits d'entretien et de désinfection habituellement utilisés.

DISCIPLINE ET RÈGLES DE VIE

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les enfants profitent d'un encadrement adéquat, d'un climat agréable et propice aux activités de loisirs. Cependant, les enfants ayant des troubles de comportement persistants ne sont pas tolérés au sein de notre camp de jour. Voici la procédure d'intervention qui sera utilisée au camp de jour :

1. Interventions (à plusieurs reprises de l'animateur);
2. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice de camp et de l'enfant, plus un appel téléphonique aux parents;
3. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice du camp avec l'enfant et le parent avec un avis écrit signé par le parent;
4. Suspension d'une journée, au choix de la coordonnatrice (un avis écrit ou verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion);
5. Renvoi du camp.
6. Advenant un événement considéré majeur par les Loisirs St-Joseph, les modalités d'intervention peuvent ne pas respecter l'ordre d'énumération ci-haut.

RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR

Respect de l'environnement et du matériel :

⇒ Je suis responsable et je prends soin du matériel que l'on met à ma disposition;

⇒ Je suis respectueux et je prends soin de l'environnement;

Respect de tous ceux et celles qui t'entourent :

⇒ Je respecte les responsables du camp de jour, les animateurs et les animatrices ainsi que mes compagnons de jeu;

⇒ J'écoute lorsque quelqu'un me demande le silence;

⇒ Je suis poli (e): «S'il te plaît» et «Merci», deux petits mots magiques à intégrer à mon vocabulaire;

⇒ Je n'injure personne, je ne donne pas de coup et je ne me bataille pas, je ne crache pas **(tolérance zéro);**

⇒ J'apporte mon sourire et ma bonne humeur afin de passer une belle journée.

FONCTIONNEMENT ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

HORAIRE DU CAMP DE JOUR
Du 29 juin au 21 août 2020
7h00 à 17h30
CLIENTÈLE: 5 - 12 ANS

TARIFICATION

JOURNÉE COMPLÈTE DE 7 H À 17 H 30 INCLUANT LE SERVICE DE GARDE

NOMBRE D'ENFANTS	1	2	3	4	5
Frais / semaine	90 $	85 $	80 $	75 $	75 $

AIDE FINANCIÈRE

Le fonds d'aide pour le loisir a comme mission d'aider financièrement des jeunes maskoutains issus de familles à faible revenu à obtenir une plus grande accessibilité à des activités de loisir en couvrant une partie des coûts reliés à l'inscription. Pour les camps de jour, vous devez déposer votre demande avant le 15 juin. Lors de l'inscription, parlez-en au représentant de votre corporation de loisir.

****Des frais de retard seront chargés si l'enfant quitte après 17h30, soit 5$ pour 15 minutes par enfant**

RELEVÉ 24

Pour recevoir un **Relevé 24** en février 2021 vous devez fournir le # d'assurance social du parent payeur lors de l'inscription! Les relevés seront émis à la fin du mois de février et envoyé par la poste. ****ATTENTION:*** Si vous déménagez au cours de l'année, il est de **votre responsabilité** de nous en informer. Les reçus émis au cours de l'été ne sont pas valide pour vos déductions d'impôts.

POLITIQUE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

La totalité des frais reliés au camp de jour doit être acquittée avant le 29 juin 2020. Il est possible de faire plusieurs versements. Cependant, un montant de 180$ doit être acquittés à l'inscription. Le nombre maximal de paiement est de trois (3). Pour calculer le montant de chaque paiement, nous prenons le montant de la facture total de l'été, nous soustrayions le montant obligatoire minimum qui est 180$ et nous divisons le montant restant par le nombre de versements choisi. Les versements sont à dates fixes. Voici les dates pour l'été 2020.

- 9 juin ou 11 juin 180 $ lors de l'inscription
- 22 juin 2020
- 1er juillet 2020

Dans le cas où un enfant ne peut plus participer aux activités de camp de jour :

- Pour des raisons de santé [preuve médicale à l'appui], les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisée.

Pour toute autre raison, les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées, moins les frais d'administration [50 $ ou 10 % du coût total régulier, le plus petit des deux montants].

Si une annulation n'est pas signalée, avant le début de la semaine pour faire remplacer l'inscription, les Loisirs St-Joseph se réserve le droit de conserver ou d'exiger le paiement de la totalité des frais ainsi que des frais d'administration ou de ne pas effectuer le remboursement.

Mode de paiement : Visa, MasterCard, ou chèque libellé à l'ordre des *Loisirs St-Joseph.* Des frais de 25 $ seront facturés pour tout chèque sans provision. Advenant le cas que les Loisirs St-Joseph ne reçoivent pas le paiement dans le délai mentionné ci-haut, l'inscription est automatiquement annulée.

Compte en souffrance : Pour tout compte en souffrance les Loisirs St-Joseph se réserve le droit de refuser à l'enfant l'accès au camp de jour.

MESURES COVID

Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19

- Fièvre
- apparition ou aggravation d'une toux
- difficultés respiratoires
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût)

Il doit être isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordonnatrice qui assure sa surveillance portera les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants) et l'enfant aura également un masque pour protéger les autres. Le coordonnateur en loisir contactera la DSP régionale pour déclarer un cas (ou un cas potentiel).

JE RESTE À LA MAISON SI :

Votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 ou qui a reçu un résultat positif et doit respecter les consignes d'isolement.

Votre enfant qui a été en contact étroit d'un cas de COVID-19 ou qui revient d'un voyage doit respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent.

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone 450 778-7728 #1 ou courriel info.lsj@maskatel.net. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison quelques jours).

Covid-19	Coqueluche	Impétigo	Oreillon
5e maladie	Hépatite	Méningite	Poux
Rougeole	Tuberculose	Varicelle	Gale

SOINS PARTICULIERS

Les animateurs du camp de jour ainsi que la responsable ne sont pas autorisés à donner un médicament avec ou sans ordonnance. Votre enfant devra donc quitter le camp de jour s'il présente des symptômes.

PROCÉDURE D'URGENCE

Advenant un accident majeur à l'enfant, la procédure est la suivante:

1. Nous téléphonons à la maison de l'enfant ou au numéro d'urgence.
2. Si l'animateur ou le responsable du camp de jour n'a pas rejoint les parents ou le tuteur, il téléphone aux répondants à contacter en cas d'urgence inscrit sur la fiche d'inscription.
3. Si aucune de ces personnes n'est disponible, la coordonnatrice du camp de jour prendra les décisions nécessaires pour traiter l'enfant.
4. Advenant un accident jugé grave par les Loisirs St-Joseph, les services d'urgence (911) sont contactés avant toute autre personne.
5. **Si votre enfant doit être transporté par ambulance, les frais seront assumés par les parents.**

ÉPINÉPHRINE ET AUTO - INJECTEUR

Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que ce dernier a un auto-injecteur en cas de réaction allergique, votre enfant doit toujours avoir le sien avec lui.

Si à son arrivée au camp, votre enfant n'a pas son auto-injecteur les Loisirs St -Joseph se réserve le droit de refuser votre enfant. Vous pouvez aussi retourner à la maison avec votre enfant pour récupérer son auto-injecteur et venir déposer votre enfant au camp par la suite.

PROGRAMMATION

Cet été, préparez vos enfants à vivre un été qui sort de l'ordinaire! Nous vous préparons une programmation qui saura plaire à vos enfants. Chaque semaine, un thème sera développé. Nous réservons plusieurs surprises et activités thématiques à votre enfant durant tout l'été.

SORTIES

- Il n'y aura aucune sortie cette année
- Il se peut que des ateliers seront organisés par la corporation, mais il n'y aura pas de coût supplémentaire.

APPLICATION DE LA CRÈME SOLAIRE

Concernant la crème solaire, nous vous recommandons fortement pour le camp de jour de procurer à votre enfant de ***la crème solaire par vaporisateur***. Les animateurs/trices ne peuvent pas appliquer la crème solaire à votre enfant afin de garder la distanciation sociale, ainsi le gaspillage inutile.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR

7 h à 9 h	Arrivée des jeunes et accueil individuel
9 h 15	Début des activités AM
10 h 15	Collations
10 h 30	Activités
11 h 30	Dîner
12 h 00	Jeux libre encadrés
13 h	Reprise des activités PM
14 h 15	Collations
14 h 30	Activités
15 h	Retour dans le local pour la préparation des départs
15 h 30-17h30	Jeux et activités et départ graduel des jeunes

* Nous comptons sur la collaboration des parents pour respecter les heures de départs et d'arrivées divulguer lors de l'inscription. Si votre enfant arrive en retard, vous devez téléphoner le camp de jour pour nous informer.

DÎNER ET COLLATIONS

Les enfants qui dînent au camp de jour doivent apporter un lunch et deux collations. **Les boîtes à lunch et les contenants doivent être identifiés**. Nous vous suggérons de préparer pour votre enfant un dîner bien équilibré, regroupant le plus possible les 4 groupes alimentaires pour que votre enfant puisse avoir suffisamment d'énergie et ainsi passer une bonne journée. Les jeunes **n'auront pas accès au réfrigérateur et aux fours micro-ondes**. Les enfants ne pourront pas quitter le camp de jour pour aller dîner à la maison. Si l'enfant quitte durant l'heure du dîner, il ne pourra pas revenir au camp .

ALLERGIES

Plusieurs enfants du camp de jour ont des allergies sévères et ont, en leur possession une dose d'adrénaline auto-injectable (Epipen) C'est pour cette raison que nous demandons aux enfants de ne pas apporter d'aliment contenant des **arachides, des noix.**

PROCÉDURES D'ARRIVÉE

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure d'arrivée entre 7h et 9h le matin

Aucun parent ne pourra entrer dans l'édifice communautaire et l'école Roméo-Forbes tout au long de l'été.

- Chaque parent doit indiquer l'heure d'arrivée et de départ à son enfant lors de l'inscription
- Chaque enfant devra se laver les mains à l'arrivée
- L'enfant doit avoir son lunch froid et collation pour la journée (L'enfant doit dîner au camp de jour)
- L'enfant peut avoir son masque, s'il le désire.
  L'enfant devra apporter son matériel : Bien identifié car il restera dans son local toute la semaine.
- Sa crème solaire
- Son maillot de bain, sa serviette
- Chapeau ou casquette
- Tablier pour peinture
- Sous-vêtements ou rechanges
- Bouteille d'eau bien identifié (réutilisable)
- Bas, espadrilles (les sandales et les crocs sont déconseillés
- Médicaments : dans le contenant original, avoir signer l'autorisation nécessaire.

PROCÉDURES DE DÉPART

Aucun parent ne pourra entrer dans l'édifice communautaire ou l'école tout au long de l'été.

- Chaque parent doit indiquer l'heure d'arrivée et de départ à son enfant lors de l'inscription
- Chaque enfant soit amené (arrivée) et ramené (départ) par la même personne au Camp de jour.
- Chaque parent doit téléphoner à la réception du centre s'il arrive à une heure différente (exemple : un RV) de ce qui était déjà prévue au dossier respectif de l'enfant.
- Chaque enfant devra se laver les mains à son départ

VOUS AVEZ UN SUIVI À FAIRE !

Les coordonnateurs de camp de jour de cet été seront :

Apollon (Antoine Laguë)
et
Slinky (Xavier Brunet)

Pour nous :

- signaler une absence au camp de jour ;
- un départ hâtif;
- une demande de renseignement sur la facturation
- un changement au dossier.

Adjointe administrative
Mme Huguette Sauvageau
Tél. 450 778-7728 poste 1
info.lsj@maskatel.net

Coordonnatrice loisirs
Mme Josiane Bonin
Tél. 450 778-7728 poste 2
administration.lsj@maskatel.net

En tout temps vous pouvez laisser un message sur le répondeur, ils seront pris de manière régulière.